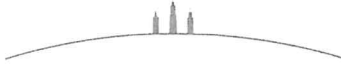


ville de Cambrai



Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : N° 2bis

RAPPORTEUR : Madame DELEVALLEE

INTITULÉ : COMPTABILITE COMMUNALE. SUBVENTION REMBOURSABLE AU CENTRE SOCIAL MOSAIK

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 22 septembre 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme DROBINOHA
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÈDE ; Mme SAYDON ; M. FLAMEIN ;
M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme BRIQUET ; Mme CHATELAIN ;
M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. MAURICE
Mme BURLET ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LIÉNARD qui a donné procuration à Mme CARDON
Mme LABADENS qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
M. DEVILLERS qui a donné procuration à Mme BILBAUT
M. DOBREMETS qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. SIEGLER qui a donné procuration à M. F. WIART
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. MOAMMIN qui a donné procuration à M. P.A VILLAIN
M. LEROUGE qui a donné procuration à Mme BURLET
M. DERASSE qui a donné procuration à M. MAURICE
Mme CHARPENET
M. SIMPERE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Structure de proximité du quartier Martin Martine, de la résidence de Guise et des secteurs avoisinants, le Centre Social MOSAIK, installé depuis novembre 2021 dans des locaux entièrement rénovés, rencontre des difficultés financières importantes.

Sa sortie en 2015 du périmètre d'intervention de la politique de cette structure, qui ne peut plus prétendre depuis aux financements complémentaires politique de la ville. L'inflation et les deux revalorisations de la valeur du point salarial dans ce secteur d'activités en 2022 ont impacté la pérennité de l'association.

Face à cette situation, le Conseil d'Administration du centre social MOSAIK a dû restructurer son activité, et procéder à des licenciements économiques.

Le 25 septembre dernier, à son initiative, la ville de Cambrai a rencontré les représentants du centre social MOSAIK, de la fédération des centres sociaux et de la Caisse d'Allocations Familiales. Il appartenait en effet à la ville de s'assurer du redémarrage et de la pérennisation des actions de l'association, avant de proposer son accompagnement.

Considérant la décision de la CAF, à l'issue de cette réunion, de maintenir l'agrément du centre social sur l'année 2024, garantissant ainsi le maintien des financements, auxquels pourront s'ajouter les subventions au titre des fonds publics et territoires, et des fonds de soutien,

Considérant l'importance pour les habitants de cet espace de vie, à vocation sociale, familiale et pluri-générationnelle,

Il vous est proposé aujourd'hui de bien vouloir :

- accorder une subvention au centre social MOSAIK à hauteur de 50 000€, remboursable à partir de 2028 selon les conditions fixées dans la convention en annexe,

- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Publié le : 16 Octobre 2023 à 09:49


Le Secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,


Pour le Maire,
Mme Marie-Anne DELEVALLÉE
Maire-Adjointe déléguée aux Finances

PROJET DE CONVENTION

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 059-215901224-20230928-OBJET2_7-DE



Portant sur une subvention prenant la forme d'une avance remboursable d'une somme de 50 000.00 €uros au Centre Social « Mosaïk » 2 rue de Londres, 59400 Cambrai.

Entre

La Ville de Cambrai, représentée par son maire en exercice, Monsieur François-Xavier VILLAIN, agissant en vertu d'une délibération du 24 mai 2020.

Et

Le Centre Social « Mosaïk », représenté par sa présidente en exercice, Madame Patricia BERTHELOT

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Il est octroyé par la Ville de CAMBRAI au Centre Social « Mosaïk » une subvention prenant la forme d'une avance remboursable versée au titre de l'année 2023 et répondant aux caractéristiques suivantes :

Montant : 50 000,00 €

Article 2 : Cette subvention sera remboursée à la Ville de CAMBRAI par le Centre Social au cours de l'exercice comptable 2028.

Article 3 : Le remboursement se fera en une fois, par le biais d'un titre de recettes émis par la VILLE pour la totalité de la somme à l'encontre du Centre Social « Mosaïk ».

Fait en 3 exemplaires à CAMBRAI,

Pour le Centre Social « Mosaïk »,

Pour la Ville de Cambrai,

La Présidente,

Son Maire,

Madame Patricia BERTHELOT

François-Xavier VILLAIN

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le



ID : 059-215901224-20230928-OBJET2_7-DE